



MEMORANDUM Elections 2024

Febecoop - Défense, promotion et
développement des coopératives



IL CONVIENT PLUS QUE JAMAIS DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

Le système économique dominant fondé sur le seul objectif du profit pour les investisseurs, souvent au détriment de l'environnement social et écologique, inspire de moins en moins la confiance et l'adhésion des citoyens. 73% des Belges sont favorables à « réduire le pouvoir très important des actionnaires privés qui agissent logiquement pour accroître leurs intérêts » et à « favoriser de nouvelles formes d'actionariat par exemple des coopératives qui seraient motivées davantage par le souci du bien commun et du long terme ». Le pourcentage atteint 83% à Bruxelles, 82% en Wallonie, et 66 % en Flandre¹. La position du Belge moyen à l'égard des actions spéculatives est corroborée par les chiffres relatifs à l'accroissement des inégalités. En effet, la répartition du patrimoine des ménages belges est nettement plus inégale que les estimations publiées jusqu'à présent. Le rapport d'activité de la Banque nationale montre que les 10 % des ménages les plus riches détenaient ces dernières années entre 57 et 58 % du patrimoine net total². Les plus jeunes³ en particulier, s'ils accordent toujours de l'importance à l'emploi en tant que tel et au salaire, sont de plus en plus nombreux à être davantage en recherche de sens et d'engagement dans leur vie professionnelle⁴.

Face à ce constat, il convient de rappeler avec force que le mouvement coopératif a développé depuis très longtemps un concept alternatif d'économie, au service des usagers, qui se donne d'autres objectifs, et qui fonctionne sur d'autres bases, les principes coopératifs, parmi lesquels citons : l'exigence d'une gouvernance démocratique, l'autonomie et l'indépendance de l'entreprise, l'affectation prioritaire des profits au développement de l'entreprise et à ses objectifs sociétaux, la prise en compte des intérêts de la communauté. Par la mise en œuvre de ces principes, l'entreprise coopérative permet à ses travailleurs et à ses usagers de redevenir acteurs de leur destinée socio-économique.

Maintes études démontrent que les coopératives sont économiquement efficaces, plus résistantes dans les périodes de crise, plus résilientes sur le long terme. Cela tient à leurs règles de gouvernance qui les empêchent de prendre des risques spéculatifs inutiles et qui les obligent à se concentrer sur les besoins de leurs usagers (le plus souvent associés)⁵. Elles sont de plus non délocalisables, compte tenu de la nature de leurs actionnaires.

Les coopératives font partie aujourd'hui d'un mouvement plus large - l'économie sociale et solidaire, qui a fait l'objet ces derniers mois de décisions de soutien inconditionnel de la part de quatre des plus importantes organisations internationales⁶.

La Commission européenne souligne l'importance d'un « environnement propice » pour que l'économie sociale puisse prospérer, et précise que « les cadres stratégiques et juridiques constituent un élément essentiel de cet environnement ». La demande de Febecoop aux autorités politiques belges à tous les niveaux de pouvoir est donc la suivante : concevoir, en collaboration avec les acteurs du secteur, un cadre dynamique et évolutif propice à l'essor de l'économie sociale et solidaire, et plus spécialement de l'entrepreneuriat coopératif, de manière à amplifier l'impact positif de ces modes d'entreprendre sur notre société.

¹ Voir l'enquête Noir, jaune, blues... cinq ans après, septembre 2022, <https://www.cecinestrapasunecrise.org/content/uploads/2023/01/VFRapport-Vague-3-1.pdf>

² Ceux qui appartiennent à la génération dite Z.

³ Malgré la chute des marchés boursiers et obligataires, le patrimoine financier net s'élevait à 1.136 milliards d'euros en 2022. Source : De Tijd 15.04.2023.

⁴ Voir par exemple, pour la France, le baromètre sur « les jeunes et l'entreprise » publié par la Fondation Jean-Jaurès et la Macif avec l'institut BVA en novembre 2022 : depuis la crise sanitaire et les confinements successifs, plus de la moitié des jeunes (56 %) s'estiment être davantage en recherche de sens et d'engagement dans le cadre de leurs études ou de leur vie professionnelle.

⁵ Voir pour la Belgique : <https://news.cera.coop/cooperaties-vormen-1-van-de-belgische-ondernemingen-maar-dragen-3-bij-aan-het-bbp-onderschatting-en-35-aan-de-belgische-tewerkstelling#>; Concernant les banques lors de la crise financière et économique de 2008 : ILO, Resilience in a downturn: The power of financial coopératives, International Labour Organization 2013 ; N. RICHEZ-BATTESTI, Gouvernance coopérative et épreuve identitaire : Une application aux banques coopératives en France, CIRIEC N° 2007/04; G. CAIRE, P. GLEMAIN, S. NIVOX, Les banques coopératives françaises dans la crise, Contribution à la 4ème Conférence International de Recherche sur l'Economie Sociale, Antwerpen, octobre 2013; S. ANSART, A. ARTIS, V. MONVOISIN, The challenge of "banalisation" for co-operative banks : dynamics, turbulences, and state of the crisis, *ibid.*; Sur l'efficacité globale du modèle coopératif : McKinsey & Company, McKinsey on coopératives, 2012.

⁶ Commission européenne : Communication Construire une économie au service des personnes : plan d'action pour l'économie sociale (décembre 2021) ; OIT : Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire (juin 2022) ; OCDE : Recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale (juin 2022) ; ONU : Promoting the social and solidarity economy for sustainable development (mars 2023).

En Belgique, un cadre propice à l'essor de l'économie sociale et solidaire, et plus spécialement de l'entrepreneuriat coopératif, existe partiellement.

Notre revendication de base se décline dès lors en plusieurs demandes d'amélioration, d'amplification, de renforcement. Compte tenu du contexte institutionnel belge, ces demandes sont spécifiques à chaque niveau de pouvoirs publics.

Vous trouverez ci-après l'énumération des points sur lesquels Febecoop demande une intervention législative, réglementaire ou décisionnelle :

- ◀ Au niveau de l'État Fédéral
- ◀ Au niveau de la Région Wallonne
- ◀ Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale
- ◀ Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Chacun des points fera l'objet prochainement d'une note expliquant plus en détail le pourquoi et le comment de chaque demande.

AU NIVEAU DE L'ETAT FEDERAL

- ◀ **Rendre la société coopérative de droit belge mieux conforme à l'authenticité coopérative en**
 - modifiant certains articles du Livre 6 (relatif aux sociétés coopératives) du Code des sociétés et associations ;
 - modifiant certains articles des arrêtés fixant les conditions d'agrément de la société coopérative « agréée » ("SC agréée") et de la société coopérative « agréée comme entreprise sociale » ("SC agréée comme ES").

- ◀ **Faciliter la création de projets coopératifs multipartites, incluant notamment des partenariats public/privé pour stimuler le développement économique des territoires, en créant un agrément « entreprise d'intérêt collectif » pour les sociétés coopératives.**

- ◀ **Maintenir et renforcer l'organe de concertation et d'avis propre aux coopératives agréées en**
 - modifiant la loi du 20.07.1955 instaurant un Conseil National de la Coopération, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 23.03.2019 ;
 - mettant à disposition des ressources opérationnelles suffisantes pour assurer le fonctionnement dynamique du Conseil National de la Coopération et de ses comités.

- ◀ **Permettre et encadrer le bénévolat dans les sociétés coopératives « agréées comme entreprises sociales » en adaptant la législation en ce sens.**

AU NIVEAU DE LA REGION WALLONNE

- ◀ **Actualiser et compléter le dispositif d'ensemble d'aide à la création et au développement de l'économie sociale et plus spécifiquement de projets coopératifs en**
 - finalisant la révision du décret du 27.05.2004 relatif aux Agences-Conseil en économie sociale (ACES),
 - donnant à ces Agences un rôle transversal dans le dispositif en question.

- ◀ **Soutenir le développement de l'économie sociale et de projets coopératifs en**
 - lançant chaque année un appel à projets permettant de financer via des bourses coopératives des porteurs de projets et des entrepreneurs sociaux, tant pour des projets d'entreprises en phase de pré-crédation, que de création, de consolidation ou de croissance;
 - maintenant et amplifiant le financement de projets-pilotes en économie sociale ;
 - finançant des programmes d'identification de besoins sociaux et d'émérgence de projets d'économie sociale qui pourraient les rencontrer, notamment dans les domaines où existent des opportunités de mutualisation de ressources ou de fonctions entre entreprises de l'économie sociale ;
 - accordant des moyens spécifiques à l'amélioration des compétences professionnelles managériales des entrepreneurs de l'économie sociale ;
 - pérennisant et renforçant le programme escap chargé d'intensifier les liens entre les entreprises sociales et la recherche académique en Wallonie ;
 - donnant proactivement une information sur le modèle coopératif aux porteurs de projets collectifs d'entreprise comportant une visée sociétale qui s'adressent aux services publics d'aide et d'accompagnement, principalement le 1890, et en sensibilisant davantage les opérateurs du 1890 au modèle coopératif ;
 - allouant chaque année un budget dédié à la communication sur l'économie sociale vers les milieux professionnels et vers le grand public ;

- ◀ **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale de développement économique basée sur une logique de filières (dans la continuité des recommandations du plan stratégique ALternativES Wallonia) en intégrant de manière privilégiée des entreprises de l'économie sociale tout au long des chaînes sectorielles identifiées comme clés.**

- ◀ **Stimuler le développement économique des territoires en soutenant et initiant la création de coopératives mixtes public/privé de type « économie sociale ».**

- ◀ **Inciter les autorités publiques propriétaires de terrains cultivables à allouer prioritairement ces ressources à des projets d'agriculture durable et conditionner l'accès à ces terres à la structuration de l'entreprise exploitante selon des principes d'économie sociale.**

AU NIVEAU DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

- ◀ **Soutenir le développement de l'économie sociale et plus spécifiquement de projets coopératifs en**
 - pérennisant l'incubateur Coopcity et le programme Innovate, et en complétant les missions de Coopcity (notamment en intégrant dans son offre des prestations individualisées dites d'expertise).
 - lançant chaque année un appel à projets permettant de financer des porteurs de projets et des entrepreneurs sociaux ;
 - finançant des programmes d'identification de besoins sociaux et d'émergence de projets d'économie sociale qui pourraient les rencontrer, notamment dans les domaines où existent des opportunités de mutualisation de ressources ou de fonctions entre entreprises de l'économie sociale ;
 - accordant des moyens spécifiques à l'amélioration des compétences professionnelles managériales des entrepreneurs de l'économie sociale ;
 - donnant systématiquement une information sur le modèle coopératif aux porteurs de projet d'entreprise qui s'adressent aux services publics d'aide et d'accompagnement (principalement hub.brussels (1819)) ;
 - allouant chaque année un budget dédié à la communication sur l'économie sociale vers les milieux professionnels et vers le grand public.

- ◀ **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale de développement économique basée sur une logique de filières en intégrant de manière privilégiée des entreprises de l'économie sociale tout au long des chaînes sectorielles identifiées comme clés.**

- ◀ **Stimuler le développement économique des territoires en soutenant et initiant la création de coopératives mixtes public/privé de type « économie sociale ».**

- ◀ **Inciter les autorités publiques propriétaires de terrains cultivables à allouer prioritairement ces ressources à des projets d'agriculture urbaine durable et conditionner l'accès à ces terres à la structuration de l'entreprise exploitante selon des principes d'économie sociale.**

AU NIVEAU DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

- ◀ Étendre et développer la connaissance et la compréhension tant sur le plan des fondements éthiques que sur le plan technique (rôle du capital, gouvernance, etc.) de l'économie sociale et plus particulièrement du modèle coopératif d'entreprendre en intégrant dans les programmes de l'enseignement secondaire et supérieur des dispositifs de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat social et coopératif.



VOUS SOUHAITEZ
EN SAVOIR PLUS ?

**Contactez-nous, nous répondons
à toutes vos questions**

✉ febecoop@febecoop.be

☎ 02 / 500 53 00

🌐 www.febecoop.be

📍 4 Quai au bois de construction - 1000 Bruxelles

